



Renforcement de la Trésorerie - Croissance, Compétitivité et Emploi (RT-CCE)

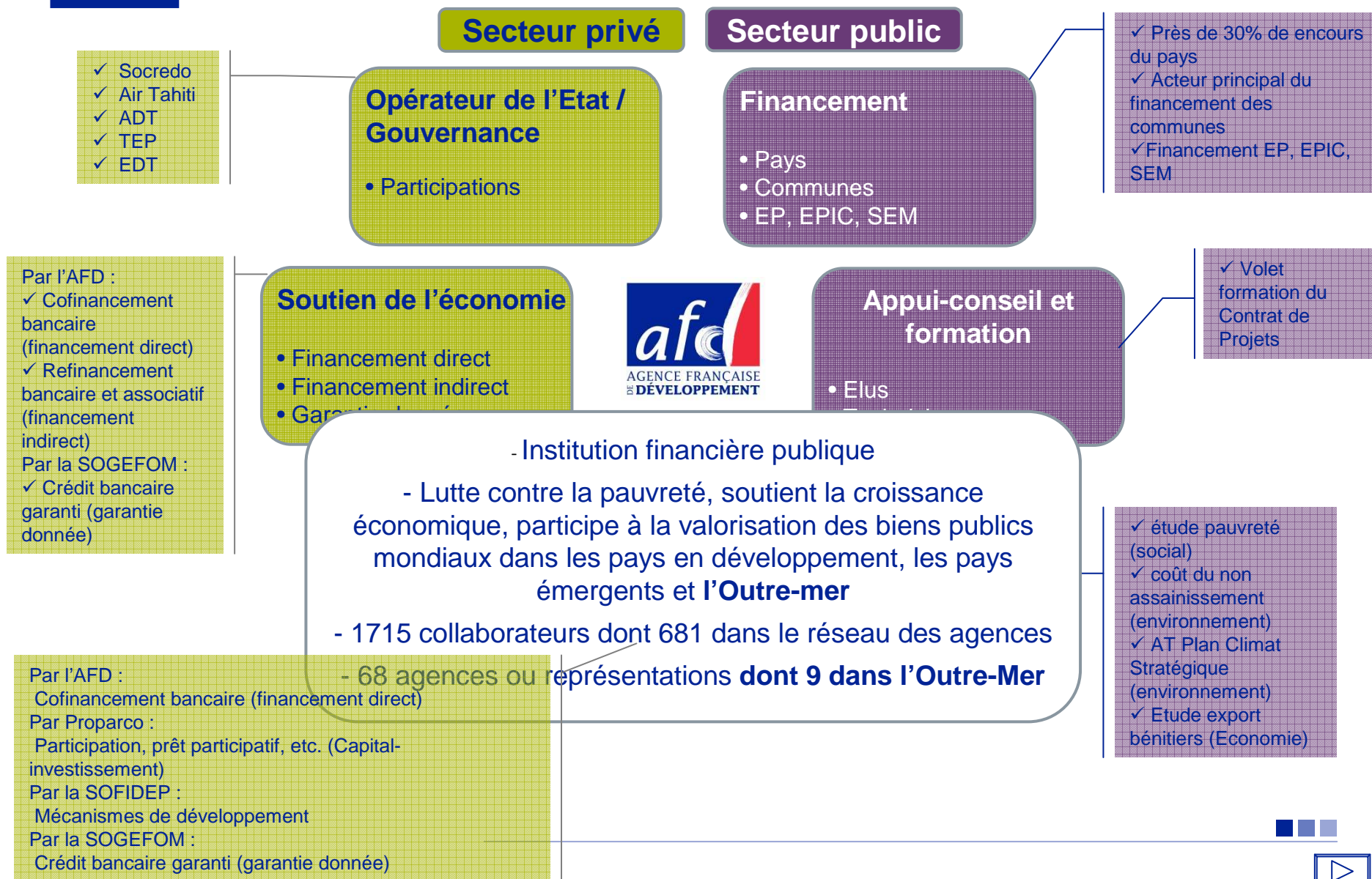
Présentation du dispositif applicable en Polynésie française

07 Février 2013



développeur d'avenirs durables

L'AFD, financeur du développement durable en PF



Objet du dispositif RT-CCE :

■ Répondre par une **mesure publique** aux difficultés rencontrées par le secteur privé :

- Apporter une solution complémentaire à celle des banques privées,
- Répondre de manière indirecte aux problèmes de trésorerie rencontrés par les entreprises.

■ **Renforcer la structure financière** des TPE et PME indépendantes en garantissant partiellement :

- L'octroi de nouveaux concours bancaires ou par consolidation à MLT des concours bancaires CT existants,
- Des crédits de plus longue durée : de 2 à 7 ans, voire 15 ans en cas de cession bail immobilière.

■ NB: Les concours « RT-CCE » doivent s'accompagner d'un maintien ou d'une augmentation des concours bancaires globaux dont bénéficie l'entreprise.

Bénéficiaire du dispositif :

■ Sont éligibles la quasi-totalité des TPE et PME :

- Avec un effectif (de l'entreprise ou du groupe) inférieur à 250 personnes,
- Avec un Chiffre d'Affaires inférieur à 6 Mds FCFP,
- Avec un total de bilan inférieur à 5,1 Mds FCFP.

■ Une garantie pour les entreprises, **jugées fondamentalement saines** par les banques, qui rencontrent des difficultés de trésorerie **conjoncturelle** :

Ex : Croissance d'activité, Accroissement du BFR, tout autre évènement accidentel conjoncturel, ...

■ Bien que par définition non éligibles, les entreprises (i) en procédure amiable (mandat ou conciliation), (ii) à la cotation IEOM dégradée (6, 8 ou 9), ou (iii) aux fonds propres négatifs peuvent bénéficier du dispositif si les perspectives de redressement sont unanimement reconnues, et non conjoncturelles.

Concours éligibles et plafond de garantie

■ Concours éligibles :

- Tout nouveau crédit compris entre 2 et 7 ans permettant de financer le BFR, de consolider à moyen terme des crédits court termes (ligne de découverts, facilités de caisse, ligne d'escompte, de dailly, ...)
- Tout prêt personnel aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres,
- Tout opération de cession-bail immobilière, pour des durées jusqu'à 15 ans.

→ Ne sont pas éligibles les crédits in fine et les concours destinés à rembourser par anticipation des crédits MLT.

■ Plafonds d'engagement, franchise :

- Les crédits pourront être garantis à hauteur de 179 M FCFP, avec une quotité du crédit plafonnée à 70% du crédit.
- La franchise de mise en jeu de la garantie sera portée à 9 mois, à l'exception des entreprises de moins de 3 ans d'existence



**MERCI DE VOTRE ATTENTION
MAURUURU**

<http://polynésie.afd.fr>

développeur d'avenirs durables

La SOGEFOM en chiffres

2011 : 107 dossiers

Accords

62 dossiers

433,9 M XPF

2012 : 115 dossiers

Accords

86 dossiers

700,5 M XPF

+39 %

+61 %

Montant moyen de dossier

7 M XPF

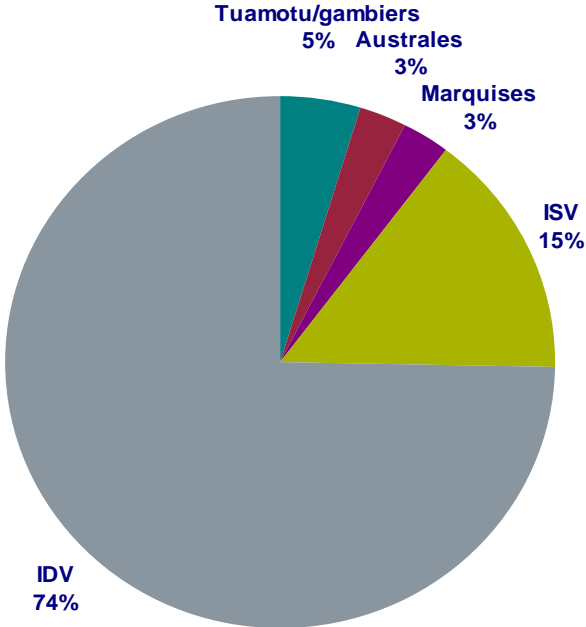
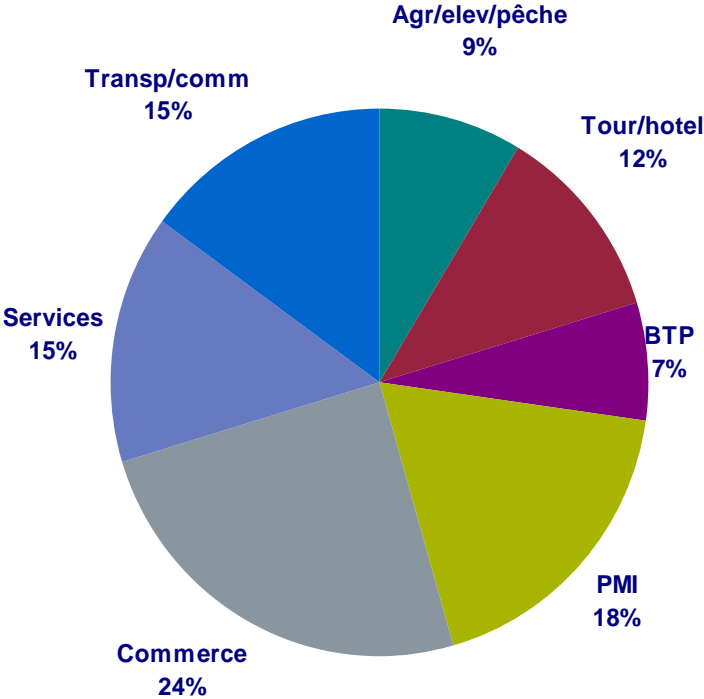
8,1 M XPF

crédits couverts en 2012: 1 448 M XPF

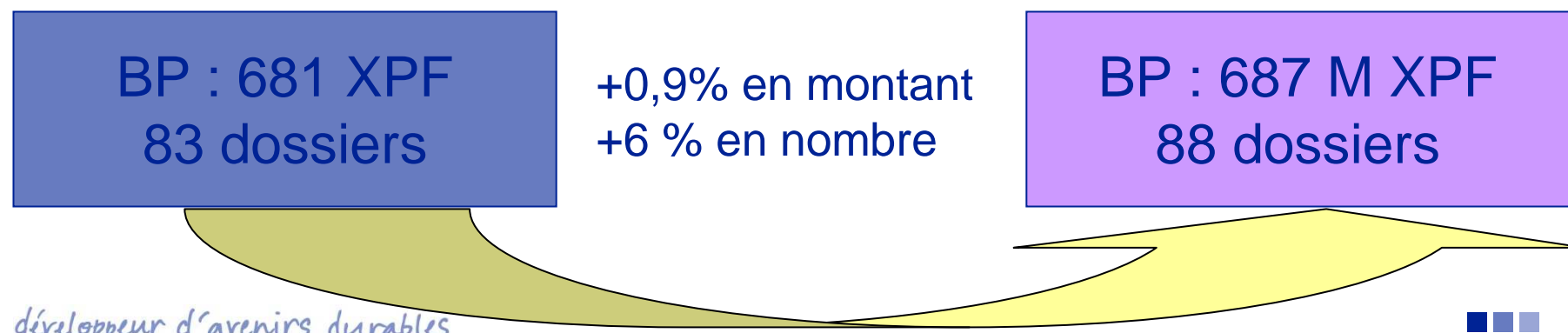


Où intervient la SOGEFOM?

Ex: Portefeuille des garanties valides par secteur d'activité et par zone géographique en 2012





LES GARANTIES VALIDES





LES GARANTIES COMPROMISES

(En M F CFP)

	2011		2012		%	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Total SOGEFOM	72	195,8	93	328,2	 29%	 68%

EVOLUTION TAUX DE COMPROMIS :

2011 : 10,2%

2012 : 15,9%

